

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
11 septembre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 28

OBJET :

20. CHALETS
COMMUNAUX.
CONTRAT DE
LOCATION.
ACTUALISATION.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le

ID : 059-215904004-20200918-05102020D20-AK-DE



L'an deux mil-vingt, le dix-huit SEPTEMBRE à dix heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – FLAMENT Laetitia
Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : Mme BILIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. COUSYN Sébastien – M. DELFLY Jean-Louis donnant **procurations respectives** à Mme BEURAERT Martine – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme CAPPELLE Christiane – M. BAUDRY José.

ABSENTE : Mme BOUVET Margaret

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2010, la commune a fait l'acquisition de 30 chalets. Par délibération du 14 juin 2010, le conseil a autorisé la mise en location de ces chalets auprès des associations et communes avoisinantes, moyennant un tarif de location, qui a été mis à jour par délibération du 27 octobre 2016.

Ce prêt de matériel nécessite la mise à disposition de 3 agents communaux afin de procéder au montage du 1^{er} chalet pour veiller aux contraintes techniques et de sécurité et montrer la procédure de montage.

Au regard de cette contraintes, il a été décidé de réserver la location uniquement aux communes membres de la Communauté de Communes Flandre Lys, et ce à hauteur de 50 € par chalet quel que soit le nombre de jours mis à disposition. Il est rappelé que la mise à disposition aux associations mervilloises est réalisée à titre gratuite.

Le conseil municipal invité autorise à l'unanimité ce changement de tarif, applicable à compter du 1^{er} octobre 2020 et approuve également l'actualisation du contrat de location joint à la délibération.

Il est précisé que le tarif ainsi que le contrat de location pourront être modifiés par la suite par décision du maire, dans le cadre de ses délégations.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, le 11 septembre 2020 et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Joël DUYCK

Le Maire :

certifie sous sa signature le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, informe que ce document ne peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat.

